

La prochaine réunion du Conseil de l'Ecole Doctorale aura lieu :

**Le mardi 11 février 2020
de 17h à 19h
Salle du Conseil - 5^{ème} étage – Campus Trotabas**

Ordre du jour :

- 1/ Classement des demandes de bourses régionales et rappel sur le financement de thèse « handicap »
- 2/ Besoins de formation des doctorants et nouvelle offre de formation de l'ED (réflexion autour de la mise en œuvre du portefeuille de compétences)
- 3/ Politique et représentation de l'ED au sein des EUR
- 4/ Mise à jour du règlement intérieur de l'ED et modalités d'attribution des contrats doctoraux 2020 (début de la réflexion)
- 5/ Questions diverses

Merci de bien vouloir confirmer votre présence par retour de mail **avant le lundi 03/02/2020** auprès du secrétariat de l'école doctorale (ed-despeg@unice.fr). En cas d'indisponibilité, merci de bien vouloir vous faire **représenter par un suppléant.**

Compte-rendu de la réunion du Conseil de l'ED-DESPEG tenue le 11/02/2020

Etaient présents : Madame BOLLAERT Helen (visio), Monsieur BRUNO Olivier, Madame ANTONINI-COCHIN Laëtitia, Madame DEHARBE Karine, Monsieur REIS Patrice, Madame ROUBY Evelyne, Monsieur SCHEER Tobias, Monsieur TANCREDI Antonello, Monsieur VALLAR Christian, Madame WALLISER Elisabeth, Madame BASSITE Sarah, Madame BOISSELIER Pauline, Monsieur MEERSMAN Jimmy, Madame YANG Xiaoxuan, Madame ARFEUIL Isabelle, Madame PIECZYRAK Iwona, Monsieur NAPOLETANO Mauro,

Etaient excusés : Monsieur ALLEGRET Jean-Pierre, Madame BARGEL Lucie, Monsieur LATINA Mathias, Monsieur LUPPI Philippe, Madame MILLET-DEVALLE Anne-Sophie, Monsieur RUMPALA Yannick, Monsieur PUIGVENTOS Rémi, Monsieur CONTAL François, Monsieur DURAND Renaud, Madame MAGARO Patrizia, Monsieur LATOUR Xavier, Monsieur MONTAGNAT Johan, Monsieur MUSSO Patrick,

La réunion commence à 17h00.

1/ Classement des demandes de bourses régionales et rappel sur le financement de thèse « handicap »

Le Conseil débute par l'interclassement des demandes de bourses « Emplois Jeunes Doctorants » (2020-2023). Il s'agit d'un financement octroyé par la Région PACA sur trois ans et visant à valoriser les résultats de la recherche vers les mondes économiques, sociaux et culturels tout en renforçant le rayonnement de la région PACA.

Deux dossiers sont soumis aux membres du Conseil. L'un émane du CERDP sans partenaire socio-économique, l'autre du GRM avec partenaire socio-économique mais qui ne participera pas au co-financement.

Les deux demandes sont, en effet, basées sur un financement 100% Région.

Le Conseil se positionne sur le classement suivant :

- 1^{er} : projet porté par Mme MAYRHOFER du GRM
- 2^{ème} : projet porté par M. LERAY du CERDP

Le Professeur BRUNO rappelle que la campagne nationale doctorat Handicap 2020 est en cours et que les demandes doivent être adressées à l'école doctorale avant le vendredi 17 avril 2020. Un interclassement sera réalisé par le conseil de l'ED si plusieurs dossiers sont réceptionnés

2/ Besoins de formation des doctorants et nouvelle offre de formation de l'ED (réflexion autour de la mise en œuvre du portefeuille de compétences)

Les besoins en formation des doctorants ont fait l'objet d'une campagne de réflexion quant aux formations / cours qui pourraient être susceptibles de les intéresser. Il en ressort que certains master 1 et 2 sont fortement demandés. Une liste récapitulative est à ce titre transmise aux membres du Conseil. Il est demandé à chaque directeur d'unité de prendre contact avec les responsables de formation concernés en lien avec leur unité de recherche. L'objectif est de faire remonter lors du prochain conseil de l'ED la liste exacte des masters et des cours qui seront ouverts aux doctorants l'année prochaine. Les modalités d'accès, la langue d'enseignement de la formation suivie, l'engagement du doctorant demandeur, la capacité maximale d'accueil, l'ouverture possible des TD, la pertinence de la demande pour certains Masters 2 très sélectifs seront évalués lors du prochain conseil de l'ED.

Le LADIE, le CERDACFF et l'ERMES s'engagent naturellement à ouvrir leurs formations.

Il faudra également veiller à inclure les formations proposées par les EUR et offrir aux doctorants des journées de préparation au CNU ou visant à leur insertion professionnelle sur le terrain académique, via l'organisation de petits déjeuners.

Six demandes de dispense de formation professionnalisante sont accueillies favorablement en raison de l'activité professionnelle des requérants. Sont ainsi accordées à chacune des requêtes formulées trente heures de formation professionnalisante.

3/ Politique et représentation de l'ED au sein des EUR

La représentation au sein des EUR dont l'école doctorale est membre (à savoir DS4H, ELMI et Lex@société) est capitale. En raison du non-cumul des fonctions, il est demandé de réfléchir à quelques personnes volontaires pour siéger au COPIL ou au CSP. Il y est souvent question de budget, de financements doctoraux, d'appels à projets dont l'intérêt majeur n'est plus à démontrer.

4/ Mise à jour du règlement intérieur de l'ED et modalités d'attribution des contrats doctoraux 2020 (début de la réflexion)

Une actualisation du règlement intérieur est nécessaire. Il est question de faire le point sur les membres du Conseil, leurs rôles respectifs (notamment quant aux modalités de vote de chacun), les critères d'attribution des contrats doctoraux et, plus généralement, de recrutement des doctorants.

5/ Questions diverses

Il est proposé que le budget de l'école doctorale soit découpé en deux enveloppes : le pilotage fonctionnel (environ 10 000 euros par an) et l'appui / soutien à la mobilité doctorale (environ 8 000 euros).

L'idée est d'établir un filtre via le laboratoire de rattachement du doctorant qui participera à hauteur de ses moyens au financement de la mobilité avec l'école doctorale (participation soit au frais de voyage ou hôtel).

Trois demandes de dérogation sont examinées. Il s'agit d'une autorisation pour soutenance (suite à un refus en 2018-2019) qui reçoit un avis favorable en raison de l'achèvement de la thèse et de la constitution du jury. Les deux autres requêtes reçoivent un avis défavorable en raison du délai légal écoulé et de l'incertitude quant à une soutenance à court terme.

Cinq dossiers de première année sont ensuite étudiés. Trois sont accueillis favorablement, un défavorablement ; le dernier nécessitant un complément d'information quant au niveau de français.

Un sondage sera prochainement lancé via EVENTO afin de fixer le prochain Conseil.

La réunion se termine à 19h00.

Bien cordialement,

Professeur Olivier BRUNO

*Directeur de l'Ecole Doctorale
DESPEG 513*